

Risque électrique



Se préparer à l'habilitation électrique

Public

Les salariés qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Pré-requis

L'aptitude médicale des salariés.

Objectif

- Faire acquérir aux salariés une compétence professionnelle dans le domaine de la sécurité électrique pour l'exécution des opérations et des mesures d'urgence à prendre en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Evaluer les compétences en matière de sécurité électrique du salarié afin de permettre à l'employeur d'habiliter ce dernier (imposé par le Code du Travail Art. R. 4544-11), au travers d'un titre d'habilitation défini par la norme NF C 18-510 (délai de 4 ans à compter du 1er juillet 2011).

Contenu

- La formation comprend une partie théorique et une partie pratique, avec le même environnement (réel ou simulé) que le poste de travail qui sera occupé par le salarié habilité.

Durée

La durée dépend du symbole d'habilitation

Validation

En fin de formation préparatoire, le formateur doit :

- Evaluer les connaissances théoriques et pratiques de l'apprenant,
- Délivrer un avis sur le symbole d'habilitation visé et, le cas échéant, conseiller l'employeur sur d'autres possibilités (redéfinir l'activité, prévoir une formation complémentaire, ...).

Modalités d'inscription

Formation réalisée en interne ou par un organisme extérieur, par un formateur devant posséder :

- Une connaissance de base en prévention,
- Une compétence technique,
- Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée.

Pour les travaux sous tension, l'habilitation doit être délivrée par l'employeur après certification des salariés par un organisme de certification accrédité (Code du Travail Art. R. 4544-11). Cette certification est exigée à compter du 1er janvier 2013.

Symboles d'habilitation

	Domaine de tension	Opérations d'ordre non électrique	Travaux d'ordre électrique		Autres opérations					
			Exécutant	Chargé de	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Spécifiques	Photovoltaïques	Spéciales	
Hors tension	BT	BO (1)	B1	B2	BC	BR BS (3)	BE (5)			B1X B2X
	HT	HO (1)	H1	H2	HC		HE (5)			H1X H2X
Voisinage simple	BT	BO (2)	B1	B2	BC	BR BS (3)	BE (5)	BP		B1X B2X
	HT	HO (2)	H1	H2	HC		HE (5)	HP	BR Photovoltaïque	H1X H2X
Voisinage renforcé	BT		B1V	B2V	BC	BR (4)	BE (5)	BP		B1X B2X
	HT		H1V	H2V	HC		BE (5) B2V Essai	BP BR Photovoltaïque		H1X H2X
Sous tension	BT		B1T, B1N	B2T, B2N						
	HT	HOV (2)	H1T, H1N	H2T, H2N						

Système de classification des habilitations électriques			
1 ^{er} caractère	2 ^e caractère	3 ^e caractère	Attributs
B : basse et très basse tension	0 : travaux d'ordre non électrique	T : travaux sous tension	Essai
H : haute tension	1 : exécutant opération d'ordre électrique	V : travaux au voisinage	Vérification
	2 : chargé de travaux	N : nettoyage sous tension	Mesurage
	C : consignation	X : spéciale	Manœuvre
	R : intervention BT générale		
	S : intervention BT élémentaire		
	E : opérations spécifiques		
	P : opérations sur les installations photovoltaïques		